



MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont-en-Vexin

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Compte-rendu de la réunion du mardi 27 mars 2018 à 20h00

L'an deux mille dix-huit, le mardi 27 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Éragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MASURIER Didier, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux :

MASURIER Didier	LETIERCE Luc (excusé)	MICHALCZYK Bernard
	PICARD Sophie	PIGEARD Isabelle (excusée)
LOHEAC Patrice (excusé)	HÉE David (excusé)	RATEAU Laurent
KER BIDI Marie-Dominique (absente)	RATEAU Sophie	ROCHE Freddy
POQUET Daniel (excusé)	PIRIOU Jean-Paul	DEBAUDRE Annie

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : HÉE David, LETIERCE Luc, LOHEAC Patrice, PIGEARD Isabelle, POQUET Daniel

Absents : KER BIDI Marie-Dominique

Pouvoirs : POQUET Daniel à MICHALCZYK Bernard, PIGEARD Isabelle à MASURIER Didier

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Monsieur MICHALCZYK Bernard pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

1. Approbation des comptes de gestion de la Commune et Service des eaux par Valérie LEDRU, Trésorière

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Le maire quitte la séance et est remplacé par Bernard MICHALCZYK, doyen de l'assemblée.
8 conseillers sont « Pour »**

2. Comptes administratifs 2017 de la Commune et du Service des eaux

Le conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 de la Commune et du service des eaux, dressés par Monsieur Didier MASURIER, Maire, après s'être fait présenter les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		324 829.63 €		31 163.90 €	- €	355 993.53 €
Opérations de l'exercice	320 480.02 €	355 856.35 €	14 483.87 €	3 283.17 €	334 963.89 €	359 139.52 €
Totaux	320 480.02 €	680 685.98 €	14 483.87 €	34 447.07 €	334 963.89 €	715 133.05 €
Résultat de clôture (=CA)		360 205.96 €		19 963.20 €		380 169.16 €

Besoin de financement
Excédent de financement

	au compte 001 investissement dépenses BP 2018
19 963.20 €	au compte 001 investissement recettes BP 2018

Restes à réaliser

--	--

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

--	--

Besoin total de financement
Excédent total de financement

- €	
-----	--

* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- €	au compte 1068 Investissement BP 2018, avec émission titre de recette.
-----	--

360 205.96 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2018
--------------	--

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	185 889.79 €			10 151.14 €	185 889.79 €	10 151.14 €
Opérations de l'exercice	144 872.10 €	109 242.56 €	48 480.22 €	53 106.04 €	193 352.32 €	162 348.60 €
Totaux	330 761.89 €	109 242.56 €	48 480.22 €	63 257.18 €	379 242.11 €	172 499.74 €
Résultat de clôture (=CA)	221 519.33 €			14 776.96 €	206 742.37 €	

Besoin de financement au compte 001 investissement dépenses BP 2018
Excédent de financement **14 776.96 €** au compte 001 investissement recettes BP 2018

Restes à réaliser - €

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de au compte 1068 Investissement BP 2017, avec émission titre de recette.

221 519.33 € au compte D002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2018

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Le maire quitte la séance et est remplacé par Bernard MICHALCZYK, doyen de l'assemblée.
8 conseillers sont « Pour »**

3. Affectation du résultat du compte administratif 2017 de la commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 360 205.96 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DE LA COMMUNE	
A. Résultat de l'exercice :	35 376.33€
B. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	324 829.63€
C. Résultat à affecter : A.+B.	360 205.96€
D. Solde d'exécution d'investissement	19 963.20€
Solde d'exécution cumulé d'investissement :	0.00€
D001 (Besoin de financement)	0.00€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 328.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =D.+E.	0.00€
Affectation = C	360 205.96€
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Report en fonctionnement R002	360 205.96€

10 conseillers sont « Pour »

4. Affectation du résultat du compte administratif 2017 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de – 35 629.54€
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU SERVICE DES EAUX	
a. Résultat de l'exercice :	-35 629.54€
c. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	-185 889.79€
Résultat à affecter : a.+c.	-221 519.33€
e. Solde d'exécution d'investissement	14 776.96€
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement) :	10 151.14€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =e.+f.	0.00€
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Deficit reporté en exploitation R002	-221 519.33€

10 conseillers sont « Pour »

5. Taux d'imposition 2018 des quatre taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote, à l'unanimité, une hausse des taux d'imposition 2018 des quatre taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 16.43%
 Taxe foncière bâti : 4.05%
 Taxe foncière non bâti : 13.89%
 Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) : 14.45%

10 conseillers sont « Pour »

6. Fixation du prix de l'eau potable à compter du 1er janvier 2018C.

Vu les précédentes délibérations du Conseil Municipal en date du 09 avril 2014, du 15 mars 2016 et du 30 mars 2017 fixant le prix de l'eau potable.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation du prix du mètre cube de l'assainissement en raison du coût de fonctionnement de la station d'épuration.

Il propose le mètre cube de l'assainissement à 3.00€ soit une augmentation de 0.50€ par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à compter du 1^{er} janvier 2018, le prix de l'eau potable et de l'assainissement comme suit :

- Abonnement par an : 2,00 Euros par mois
- Coût du m³ d'eau : 2,00 Euros
- Taxe d'assainissement : 3,00 Euros le m³
- Garantie fuite après compteur (facultative) : 15,00 € par an

Auxquels s'ajoutent les taxes obligatoires de l'agence de l'eau qui sont actuellement de :

- Redevance de pollution domestique 0.42 Euros le m³
- Redevance modernisation de réseau 0.24 Euros le m³
- Redevance prélèvement 0.067 Euros le m³

10 conseillers sont « Pour »

7. Budget Primitif 2018 de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver les propositions de Monsieur le Maire, pour le budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

⇒ 679 220 € en section de fonctionnement
 ⇒ 234 914 € en section d'investissement

10 conseillers sont « Pour »

8. Budget Primitif 2018 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2018 du service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

⇒ 392 422€ en section d'exploitation
 ⇒ 220 433€ en section d'investissement

10 conseillers sont « Pour »

9. Groupement de commandes SE60 – achat d'électricité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'adhésion de de la commune au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :
 - les tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieur à 250 kVa) et C4 (puissance souscrite supérieur à 36 kVa) et
 - le tarif C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVa)
- **ACCEPTÉ** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.
- **PREND ACTE** que, dans l'hypothèse où les offres remises pour les sites au C5 (« tarif bleu ») seraient supérieures en prix à l'offre réglementée, le marché sera déclaré infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif C5 réglementé.
- **AUTORISE** président à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises
- **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

10 conseillers sont « Pour »

10. Subvention pour le Centre social rural du Vexin Thelle 2018

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre Social Rural du Vexin-Thelle qui précise le montant de la subvention pour la participation des enfants de la commune d'Éragny-sur-Epte à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2018.

Soit :

- Périscolaire : 0€
- Extrascolaire (vacances et mercredis) : 627€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'opter pour le versement de 627€
- **Accorde** donc une subvention de 627€ au Centre Social Rural du Vexin-Thelle
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce service

Les crédits seront prévus au budget primitif 2018, à l'article 6574

10 conseillers sont « Pour »

11. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif – exercice 2017

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2017
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

10 conseillers sont « Pour »

Questions diverses

- Un courrier de demande de soutien a été adressé à Mme THILL, M. Courtial, M. Paccaud, M. le Préfet, M. Mancel, M. Bertrand avec la note sur le FNGIR qui a fait perdre jusque-là 660000€ à la commune.
- Eoliennes : Lancement du financement participatif
- Suggestion d'articles éventuels et informations à insérer dans le prochain petit journal communal : Tableau explicatif des dépenses de la commune, ainsi qu'un comparatif de l'imposition de la commune par rapport au Département.

La séance est levée à 22h25

Le 3 avril 2018
 Le Maire, Didier MASURIER